



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Titres restaurant

Question écrite n° 4307

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre du budget sur les graves dysfonctionnements qui atteignent la commission nationale des titres restaurant, suite à l'inadéquation des moyens administratifs accordés face à la charge de travail actuelle de la commission. Il souligne qu'à l'heure actuelle, les délais de suite aux demandes d'adhésion atteignent une longueur préoccupante. Les conséquences en sont une pénalisation qui porte à la fois sur les employeurs, les salariés, ainsi que sur le secteur économique concerné par les titres restaurant. Il lui demande d'envisager le plus rapidement possible un accroissement des moyens administratifs accordés à la commission et à son secrétariat général.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux professionnels relatives aux délais d'instruction des demandes d'agrément par la commission des titres restaurant, le ministre de l'économie a donné les instructions nécessaires pour que, dès le mois de septembre, les moyens en personnel de la commission soient accrus de manière que les retards puissent être progressivement résorbés. En outre, il a été décidé d'assouplir les procédures d'agrément de façon à faciliter et à accélérer le traitement des dossiers puisque : d'une part, seront désormais admis les fours à micro-ondes pour réchauffer les plats ; d'autre part, les repreneurs de commerce bénéficiant antérieurement de l'agrément recevront un agrément provisoire en attendant qu'il soit statué définitivement sur leur cas. Enfin, l'inspection générale des finances a été chargée d'une mission de réflexion sur les réformes de structure à entreprendre pour simplifier et élargir le régime actuel du titre restaurant. Tout en restant attaché à la finalité du système, qui a connu un grand développement ces dernières années, il est en effet souhaitable de l'adapter pour prendre en compte les nouvelles habitudes alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4307

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2159

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3211